

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

PARQUET GÉNÉRAL

**1, Rue Foch
34000 MONTPELLIER**

Montpellier, le 23 décembre 2020

**Le Procureur général
à
M. Henri DUMAS
634, Chemin de la Mogeire
34200 SETE**

Objet : Demande d'aménagement de peine

**Affaire CHAC n° 16/01866 - Arrêt n° 19/183 du 5 février 2019
Rejet du pourvoi en cassation n° W 19-82.090 par arrêt du 3 décembre 2019**

Monsieur,

Comme suite à votre courrier recommandé parvenu le 21 décembre 2020 à la cour d'appel de Montpellier, j'ai le regret de vous faire connaître que la décision de suspension de votre permis de conduire pour une durée de six mois étant définitive, il n'est pas possible de procéder à son aménagement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Procureur général,
Le Substitut général,



S. CAVAILLEZ